

## **Règlement du Prix Littéraire Père José Júlio Esteves Pinheiro**

Le Prix Littéraire Père José Júlio Esteves Pinheiro est institué par la Fondation Famille Esteves Pinheiro, dont le siège est à Malhada Sorda, dans la municipalité d'Almeida, en collaboration avec la municipalité d'Almeida. Ce prix a pour but d'honorer la vie et l'œuvre de la personnalité qui donne son nom au Prix, ainsi que de promouvoir la production littéraire, en contribuant à la défense et à l'enrichissement des langues portugaise et française, en augmentant l'intérêt pour l'écriture et la lecture, tout en élevant les standards culturels de toute la société, que l'on souhaite éclairée et active.

Le Prix Littéraire Père José Júlio Esteves Pinheiro récompense annuellement, de manière alternée et annoncée à l'avance, les genres suivants: conte, chronique, poésie, essai et autres considérés comme pertinents. Ces catégories de récompense sont basées sur la personnalité, la vie et l'œuvre du parrain, ainsi que sur son lien étroit avec les émigrants et les communautés portugaises dispersées à travers le monde. Selon le n° 1 de l'article 78 de la Constitution de la République Portugaise, "tous ont droit à la jouissance et à la création culturelle, ainsi que le devoir de préserver, défendre et valoriser le patrimoine culturel", ce qui est l'objectif de la municipalité d'Almeida et de la Fondation Famille Luzia Esteves Pinheiro en créant ce prix.

Le présent règlement vise à clarifier et à régir toutes les procédures relatives à l'attribution du Prix Littéraire

### **Article 1.º**

#### **Loi habilitante**

Le concours pour l'attribution du Prix Littéraire Père José Júlio Esteves Pinheiro a pour base légale l'article 23, n° 2, alinéa e), et l'article 33, n° 1, alinéa u), tous deux de la loi n° 75/2013, du 12 septembre.

## **Article 2.º**

### **Objet et périodicité**

1. Le Prix Littéraire Père José Júlio Esteves Pinheiro est institué et organisé par la Fondation Famille Luzia Esteves Pinheiro en collaboration avec la municipalité d'Almeida. Il a pour objectif d'encourager la créativité artistique et la production littéraire en poésie ou en prose, contribuant ainsi à la défense et à l'enrichissement de la langue portugaise ainsi qu'à rendre hommage à son parrain.
2. Le Prix Littéraire Père José Júlio Esteves Pinheiro a une périodicité annuelle.

## **Article 3.º**

### **Destinataires**

1. Tous les citoyens nationaux ou étrangers peuvent participer, les travaux devant être présentés en langue portugaise et française.
2. Lors de certaines éditions, si la thématique le suggère, et après annonce préalable dans un avis public, le jury pourra accepter des travaux rédigés dans d'autres langues.
3. Les candidats au Prix Littéraire Père José Júlio Esteves Pinheiro, dans la catégorie « Révélation Jeunesse », doivent être âgés de 14 à 18 ans.
4. Les élus locaux de la municipalité d'Almeida, les membres du jury et les membres de la FFLEP ne peuvent pas concourir au Prix Littéraire Père José Júlio Esteves Pinheiro.

## **Article 4º**

### **Ouverture et diffusion du concours**

1. L'ouverture du concours du Prix Littéraire Père José Júlio Esteves Pinheiro est annoncée dans les lieux publics habituels de la municipalité d'Almeida, sur le site institutionnel de la municipalité, sur le site de la Fondation Famille Luzia Esteves Pinheiro, ainsi que dans d'autres médias jugés pertinents.
2. En présentant leur œuvre au concours, les auteurs sont réputés connaître et accepter toutes les règles définies dans le présent règlement.

## **Article 5°**

### **Candidatures/Délais**

1. Chaque participant ne pourra concourir qu'avec un seul travail.
2. Le travail ne doit pas dépasser une page et sera envoyé en 4 exemplaires, sur papier au format A4 dactylographié, avec un interligne de 1,5, des caractères de taille 11 et une police "Times New Roman".
3. Les travaux envoyés doivent être originaux, inédits et non présentés dans aucun autre concours.
4. Le travail sera signé sous pseudonyme et devra être envoyé par email, contenant l'identification du participant : nom complet, âge, adresse, code postal, numéro d'identification fiscale et un contact téléphonique.
5. Les candidatures sont effectuées par courrier électronique à l'adresse suivante: [premioliterariofflep@gmail.com](mailto:premioliterariofflep@gmail.com).
6. Les candidatures effectuées par courrier électronique doivent obligatoirement contenir:
  - a. Le travail en pièce jointe
  - b. Le titre du travail identique au nom de la pièce jointe
  - c. Une signature avec pseudonyme
  - d. Une deuxième pièce jointe, dans le même email, contenant l'identification du participant conformément au numéro 4 de l'article 5 du présent règlement
  - e. Le respect de toutes les autres clauses du règlement
  - f. Le non-respect des dispositions des points précédents entraînera l'élimination immédiate du participant
7. Le concours se déroule du 1er juin au 31 juillet.

## **Article 6°**

### **Jury du concours/Désignation et composition**

1. Le jury est composé d'un minimum de 3 (trois) et d'un maximum de 5 (cinq) membres, en nombre impair, de mérite et de probité reconnus, désignés par la mairie d'Almeida et par la Fondation Famille Luzia Esteves Pinheiro.

2. Les membres du jury ne peuvent légalement évaluer des œuvres ou travaux présentés par leurs conjoints, ascendants, descendants ou proches jusqu'au 2<sup>e</sup> degré de la ligne directe ou collatérale.

## **Article 7°**

### **Évaluation des résultats**

1. Les services de la Bibliothèque Municipale d'Almeida procéderont à l'analyse et à l'admission des candidatures conformément aux critères prévus aux articles 4 et 5 du présent règlement et à l'avis d'ouverture du concours.
2. À l'issue du délai de soumission, les candidatures admises au concours sont remises aux membres du jury.
3. Le jury décide, à la majorité des voix, selon son critère exclusif, sur tous les aspects.
4. Après analyse des travaux respectifs, le jury peut décider qu'aucun des travaux ne remplit les conditions littéraires pour l'attribution des prix, sans possibilité de recours.
5. Le jury peut proposer l'attribution d'un ou plusieurs diplômes de Mention Honorable à des travaux qui, par leur qualité, sont jugés dignes de cette distinction.
6. Les membres du jury n'auront accès à l'identification des candidats qu'après la décision concernant le choix des travaux gagnants et des éventuelles mentions honorables.

## **Article 8°**

### **Prix - Classement et valeurs**

1. Aux travaux classés sont attribués, par ordre de mérite, les prix suivants:
  - a. 1<sup>er</sup> Prix – par la mairie d'Almeida et la Fondation Famille Luzia Esteves Pinheiro d'une valeur de 1000 € (mille euros)
  - b. 2<sup>ème</sup> Prix – par l'entité invitée d'une valeur de 500 € (cinq cents euros)
  - c. 3<sup>ème</sup> Prix – par la mairie de Malhada Sorda, d'une valeur de 250 € (deux cent cinquante euros)
  - d. 4<sup>ème</sup> Prix « Révélation Jeunesse » – par l'entité invitée, offrant un bon FNAC

2. Les travaux primés seront diffusés dans les médias du Municipalité.
3. Des certificats de participation seront attribués à tous les participants.
4. La remise des prix se fait en personne et a lieu au mois de septembre.

## **Article 9°**

### **Dispositions générales/Acceptation des conditions**

1. En soumettant leurs travaux, les participants adhèrent aux conditions consignées dans le présent règlement, s'engageant à les respecter et à céder tous les droits qu'ils détiennent sur ces travaux.
2. Les travaux des participants restent en possession de la municipalité d'Almeida et de la Fondation Famille Luzia Esteves Pinheiro, qui pourront les utiliser à tout moment pour publication.

## **Article 10°**

### **Collecte des données personnelles**

1. Le présent règlement est conforme aux dispositions du règlement général sur la protection des données, approuvé par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, qui abroge la directive 95/46/CE, corrigée le 23 mai 2018.
2. La présentation des candidatures doit se faire conformément à l'article 5 du présent règlement, nécessitant à cet effet le consentement exprès, libre, spécifique et éclairé du titulaire des données personnelles au moment de l'envoi des travaux, le défaut de consentement exprès entraînant le rejet de la candidature.
3. Le consentement du titulaire des données doit être exprimé par le texte suivant : « Je déclare, en vertu du Règlement général sur la protection des données, donner mon consentement de manière libre, spécifique et éclairée, pour la collecte et le traitement de mes données personnelles par la municipalité d'Almeida et la Fondation Famille Luzia

Esteves Pinheiro, couvrant toutes les activités de traitement réalisées dans le but de participer au Prix Littéraire Père José Júlio Esteves Pinheiro. En tant que titulaire des données personnelles, je suis informé que je peux retirer le consentement fourni à tout moment, sans compromettre la licéité du traitement effectué sur cette base et sans préjudice de la nécessité de conserver ces données pour la période légale appropriée aux raisons qui le déterminent ».

4. Conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données, il est garanti au titulaire des données personnelles le droit d'accès, de mise à jour, de rectification et de suppression de ces mêmes données.
5. Pour les autres données personnelles, notamment les données recueillies des membres du jury, le même traitement que celui prévu pour les participants s'applique, selon les dispositions des paragraphes précédents.
6. Les participants et les membres du jury prenant part à la cérémonie de remise des prix sont informés que la municipalité et la FFLEP procéderont à la capture et à la diffusion d'images, de photographies et/ou de vidéos, et intégreront ces contenus dans leurs archives photographiques et audiovisuelles.
7. La collecte des données personnelles demandées a pour but la participation au Prix Littéraire Père José Júlio Esteves Pinheiro, et elles ne seront ni communiquées ni transmises à aucune autre entité.
8. Les données personnelles fournies dans le cadre de ce concours seront traitées par les services de la mairie d'Almeida et par la FFLEP pendant 5 (cinq) ans après la conclusion du processus associé, sans préjudice de leur conservation au-delà de cette période pour le respect des obligations municipales et/ou légales.

## **Article 11°**

### **Doutes et omissions**

1. Pour tout éclaircissement concernant les dispositions du présent règlement, les services de la Bibliothèque Municipale d'Almeida doivent être contactés.
2. Les doutes et omissions du présent règlement seront décidés par le jury du concours.

## **Article 12°**

### **Révision et annulation du règlement**

La mairie d'Almeida et la Fondation Famille Luzia Esteves Pinheiro se réservent le droit de proposer, le cas échéant, la révision ou l'annulation du présent règlement, en donnant la publicité appropriée.

## **Article 13**

### **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur à partir de la date de présentation du Prix Littéraire Père José Júlio Esteves Pinheiro, le 22 mars 2024.

Malhada Sorda, 22 de Março 2024